

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 FÉVRIER 2015

PRÉSENTS : Monsieur Michel **MARESCOT** - Madame Sylvaine **de KEYZER** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Pascal **DROCCHI** - Monsieur Thierry **BONVOISIN** - Adjoint
Monsieur Michel **DABOUT** - Monsieur Alain **FAURE** - Madame Catherine **FILPOV** -
Monsieur Jean-Paul **HAUVEL** - Monsieur Jean-Claude **LE MOINE** - Madame Michelle **LEGRY** -
Madame Martine **LETARTRE** – Madame Nathalie **NGUYEN**

EXCUSÉS : Monsieur Philippe **GANNE** - Monsieur Olivier **PONTHIEU**.

Secrétaire : Monsieur Jean-Paul **HAUVEL**

Informations de Monsieur le Maire :

- **Demandes de subventions pour accès aux personnes à mobilité réduite**

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont obligation de rendre accessible tous les bâtiments publics notamment « le casino », l'estimation représente un montant de 52 000€ HT. Deux demandes de subventions vont être sollicitées :

Une au titre de la DETR et l'autre près de Conseil Général du Calvados. Cette dépense va être inscrite au budget 2015.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Aménagement de l'accotement de la route du Littoral pour une utilisation multimodale**

L'aménagement représente un coût de 3 120.00€ HT soit 3 744€ TTC

La fourniture d'enrobé à chaud représente un coût de 5 440€ HT soit 6 528€ TTC

Une demande de subvention près du Conseil Général du Calvados va être sollicitée compte tenu de la nouvelle utilisation multimodale : création d'un élargissement d'environ 1,50 mètre qui sera réservé aux vélos et piétons et sera délimité par une ligne blanche comportant de petits réflecteurs de nuit.

Le coût total devrait s'élever environ à environ 10.000€

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Renouvellement de convention KEOLIS BUS VERTS**

L'office du tourisme peut vendre des tickets de bus pour 4 trajets au départ de Villerville. Monsieur le Maire informe qu'une rétribution de 5% est consentie sur le chiffre d'affaires et est directement déduite du montant des ventes TTC. Ce contrat est à durée indéterminée mais peut être résilié à tout moment sous réserve d'un préavis de 30 jours par lettre recommandée avec accusé réception.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Renouvellement convention pylône avec la société France pylônes services Towers**

La commune de VILLERVILLE donne en location un terrain d'environ 100m² sis terrain de football Joseph BLANCHARD Chemin des Terrois à 14113 Villerville.

Une nouvelle demande d'autorisation d'occupation temporaire est sollicitée par FPS Towers à la place de BOUYGUES TELECOM.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les éléments suivants :

- La surface mise à disposition reste inchangée environ 100m².

- Le montant de la redevance et la clause d'indexation restent inchangés : le montant de la redevance est de 8717€ payable chaque année le 1^{er} juillet et le taux d'indexation est de 1.5%,
- La durée de la convention s'étend du 13/02/2009 à 12/02/2021 et sera prorogée d'une nouvelle période de 12 années soit jusqu'au 13/02/2033.

Monsieur le Maire souhaite préciser en outre :

- pour les travaux sur le site hors antenne : une autorisation préalable auprès de la Commune devra être formulée au moins 15 jours avant les travaux envisagés et impliquera IMPERATIVEMENT un état des lieux contradictoire signé des deux parties avant toute intervention.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Travaux Chemin du Bois de Beauvais : appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne le chemin du Bois de Beauvais un diagnostic géotechnique avait été demandé près de FONDOUEST en juin 2013. Ce diagnostic, indiquait la mise en évidence de la présence de sols argilo-sableux sensibles et connus pour leur faible tenue sur des pentes de talus élevées. On remarque un décrochement de la bordure – un affaiblissement de la voirie – la fissuration de l'enrobé.... Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offre.

D'autre part, le propriétaire situé en contrebas de ce chemin a donné son accord pour que l'entreprise intervienne si nécessaire depuis et chez lui afin d'entreposer du matériel...

Compte tenu de ces aléas, des travaux doivent être entrepris pour garantir la sécurité des lieux.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Demande aide de l'école l' EREA pour une jeune lycéenne de Villerville pour un voyage en Angleterre**

Un voyage scolaire en Angleterre est organisé par l'école l' EREA d'Hérouville Saint Clair dans le cadre du pôle restauration-hôtellerie, Monsieur le Maire propose d'un montant de 100€ soit octroyé et versé directement au foyer socio-éducatif « les marettes » dès qu'un justificatif de participation sera remis.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **demande de remise gracieuse de pénalités (taxe d'urbanisme)**

Monsieur le Maire informe que la Direction Générale de la Comptabilité Publique a envoyé une demande de remise gracieuse de pénalités concernant un administré pour un montant de 204,00€ concernant un permis de construire.

Cette personne a récemment perdu son jeune fils ce qui l'a malheureusement conduit à oublier le versement de la taxe dans le délai imparti. Le Trésor Public a donné 1 avis favorable.

Une remise gracieuse des pénalités de retard est acceptée.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **travaux et achats pour la base nautique**

Le 4 février 2015, une nouvelle réunion a été programmée par le Conseil Général du Calvados afin de finaliser le dossier d'inscription au titre de l'obtention du label « village de caractère ».

Les représentants du Département ont sollicité quelques investissements sur le site nautique tels que l'entourage du site : portail, lisses... et l'achat de paddle, kayak et autres matériels ainsi qu'un moteur pour le zodiac afin d'assurer la sécurité en mer. Des devis vont être sollicités.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Nouvelle signalétique de villerville dans le cadre du label « village de caractère » :
demande de Subvention**

Un projet de nouvelle signalétique est présenté aux membres du Conseil municipal et établi par la Société CCE, un devis global de 35 012€90 T.T.C. une demande de subvention sera diligentée auprès du Conseil Général du Calvados.

- **Demande conge locataires par huissier**

Monsieur le Maire informe qu'un couple de locataires ne paie plus leurs loyers, l'impayé est substantiel. C'est pourquoi, il conviendrait de solliciter un huissier de justice afin de délivrer un congé pour motif légitime et sérieux.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Prise en charge pour frais d'une conférencière**

Monsieur le Maire informe que sur notre demande Madame Sylvie PATIN, conservateur général au musée d'Orsay, propose une conférence sur MONET et CLEMENCEAU le vendredi 24 juillet à 14h30. Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacement et le montant forfaitaire de 200 euros pour cette intervention.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Médaille d'honneur de la ville**

A ce jour 11 personnes se sont vus décerner cette médaille.

Monsieur Jean-Louis BOYER l'ayant déjà reçue, Monsieur le Maire propose qu'il lui soit attribué la distinction de grande médaille de Villerville pour son bénévolat et son dévouement au sein de l'Association des Anciens combattants.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

- **Modernisation de la centralité sécurisée des données informatiques**

Il est primordial que toutes les données informatiques ne soient perdues en cas de panne. Il est également préférable que celles-ci puissent être accessibles sur n'importe quel poste et ce, depuis tous les bâtiments. Elles seront stockées sur un serveur relié au réseau et devra contenir des disques dur. Monsieur le Maire propose l'achat de divers modems et outils informatiques nécessaires pour la mairie et l'Office du Tourisme.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT